



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1507

Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur Rue pour son programme d'action 2022, pour un montant de 17 500 euros - exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1507 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PIGNON SUR RUE POUR SON PROGRAMME D'ACTION 2022, POUR UN MONTANT DE 17 500 EUROS - EXERCICE 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Pignon sur Rue encourage la pratique du vélo par la mise en place d'actions à destination des habitants.

La Ville de Lyon souhaite participer financièrement à certaines actions prévues par l'association, selon les dispositions de la convention annexée au présent rapport.

En particulier, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions (dont le contenu est précisé dans l'annexe « programme d'actions 2022 » de la convention) :

- Sessions de formation au « code vu du guidon » et au « savoir circuler » (dispositif Covelo) : formations théoriques et pratiques à l'usage du vélo ;
- Sensibilisation du public à travers les stands « J'y vais à vélo » : conseils, informations, essais et démonstrations de vélos et leurs accessoires, dans le cadre d'évènements notamment ;
- Conception du concours des écoles à vélo : événements mobilisateurs et réguliers autour de la mobilité vélo des enfants dans l'espace public, visant à intégrer les familles dans une perspective de coéducation ;
- Stages « Premiers coups de pédale » : formations des enfants, antérieures à celles organisées dans le cadre des opérations « Savoir Rouler à vélo » ;
- Renforcement des animations sur les Vélo-parades : animations au départ et à l'arrivée des cortèges de vélos.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement, par une subvention affectée, les actions décrites ci-dessus. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière d'incitation à l'usage du vélo en ville, et présente l'intérêt communal d'accompagner la politique métropolitaine de développement du réseau et des services dédiés au vélo.

Ainsi, la participation financière de la Ville de Lyon aux actions listées en annexe de ladite convention, pour l'année 2022, s'élève à 17 500,00 €, sous réserve de présentation du bilan des actions réalisées à cette date et des justificatifs demandés.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Pignon sur Rue est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500,00 € est allouée à l'association Pignon sur Rue dans le cadre de la convention susvisée pour l'année 2022.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 - Ligne de crédit 112481 - Nature 65748 - Fonction 510 - Programme DEPLDURABL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET